

Bonjour à tous,

À la mi-juillet, nous avons reçu les réponses à nos 21 questions relatives au gaz de Shales (schistes) que nous avons posées au Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune. Sous ma responsabilité, j'ai pris la décision de ne pas publier les réponses puisqu'elles n'apportaient aucun renseignement nouveau. J'ai communiqué immédiatement avec le ministère et je leur ai fait part de mon insatisfaction. Fin juillet, M. Duplain communiquait avec moi pour me garantir une présentation devant tous les citoyens de St-Marc avec tous les spécialistes présents en matière de sécurité publique, d'environnement et de ressources naturelles. La grande surprise, il est en attente d'une date de disponibilité de madame Nathalie Normandeau, ministre du MRNF et vice-première ministre du Québec qui veut être présente lors de cette rencontre.

D'autre part sur le même sujet, M. Duplain m'avisait que le comité des 5 préfets, avec le MRNF, mettra sur pied le comité d'étude du projet de loi pour l'exploration et l'exploitation qui devrait être déposé tard cet automne pour ensuite être présenté à l'Assemblée nationale. Notre préfet Monsieur Gilles Plante m'a garanti que compte tenu de son expérience, il serait intransigent quand viendra la discussion des redevances pour les municipalités et que la rigueur sera de mise pour garantir la santé et la sécurité des citoyens. Monsieur Plante défend St-Antoine, St-Denis et St-Marc également...

Quant à l'article de Monsieur Foglia dans La Presse du samedi le 7 août dernier, je voudrais rassurer la population au fait que pratiquement tous les renseignements dans son article sont fautifs et de très mauvais goût puisqu'il se permet plusieurs allégations tout à fait erronées et non mesurables. Ce qui est primordial de retenir est que le Conseil s'oppose vivement à l'exploration des gaz de Shales tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas reçu les réponses adéquates quant à la santé et la sécurité de nos citoyens. En passant, le Conseil réserve une période de questions et/ou de discussions après chaque assemblée générale du premier mardi du mois, pour toutes questions relatives au gaz de Shales.

Dans un autre ordre d'idée, nous avons été aux prises avec des guêpes « Sphegidea » sur le terrain de stationnement de la municipalité mais selon les experts du ministère de la Faune, il n'y a aucun danger pour les humains, cette guêpe se nourrissant principalement de moustiques. Elle mesure plus de 2 à 3 cm (plus de 1 pouce) et vit en très grand nombre. SVP, si vous aviez connaissance de nids sur les terrains de la municipalité, veuillez nous le faire savoir. J'ai émis une directive à cet égard. Pour les autres endroits, nous voudrions tout de même les répertorier. À propos de la piste cyclable dans le village, j'ai émis une autre directive déplacer très visiblement des indications de «stationnement interdit» partout dans le village sur les pistes cyclables. Nous sommes conscients que ce n'est pas très esthétique. Depuis plus de 2 ans, nous avons demandé la collaboration du public de ne pas y stationner afin de respecter nos enfants et les cyclistes. Une contravention sera désormais appliquée par nos agents de la Sûreté du Québec.

Nous aurons notre premier « Déjeuner Causerie du Maire » dimanche le 26 septembre prochain à la salle de l'Auberge Handfield près de la terrasse piscine. Vous aurez la possibilité de vous exprimer, d'amener de nouvelles idées ou perspectives dans le but d'améliorer sans cesse notre qualité de vie dans notre belle municipalité. Ce déjeuner-causerie n'est pas instauré pour recevoir des plaintes ni pour discuter des gaz de Shales par exemple. Je vous prierais de bien vouloir nous faire connaître votre présence pour nous assurer d'avoir le nombre de places requises. De plus,

avisez-nous du sujet que vous souhaitez discuter pour le faire très ouvertement. Je me permets de souligner que Monsieur Déry a reçu des félicitations lors de la dernière assemblée générale pour le travail qu'il effectue en matière de sécurité publique et je me joins à cette initiative pour le féliciter pour la qualité de sa gestion administrative. Saluons également Monsieur Leroux qui est actuellement à Haïti depuis le 11 août dernier avec une organisation humanitaire, en lui transmettant nos ondes positives. Pour les jeunes de notre municipalité, dites merci à Jean-François Charest d'avoir fait appliquer une nouvelle couche d'asphalte sur la patinoire et pour les moins jeunes, d'y avoir terminé la couche sur nos routes.

Dernière petite note, nous travaillerons à la préparation du budget 2011 dans les prochains mois. Je réitère, pour les demandes des organismes, que nous devons recevoir le bilan financier et/ou un état des revenus et dépenses afin que le Conseil puisse se pencher sur les demandes.

Jean Murray

Administration générale

Une autre étape est franchie dans le dossier internet haute vitesse. La MRC a reçu les diverses soumissions des entreprises souhaitant implanter le service dans notre région. Rappelons que cette technologie est basée sur le relais du signal à l'aide d'une petite antenne de deux pieds de haut que l'on fixe sur la résidence, accompagné d'un forfait de 1 à 5 gig.

Claude Brochu

Voirie

Il n'y a aucun développement notable à signaler sinon que l'on procède à des travaux complémentaires mineurs ou à quelques corrections.

Jean-François Charest

Urbanisme

Refonte de notre réglementation: nous en sommes à une étape subséquente pour la réorganisation de nos différents règlements d'urbanisme. Le Conseil se réunira dès le début de l'automne afin d'étudier ce nouveau projet et par la suite nous pourrons faire une consultation publique afin de présenter le tout à la population. Politique familiale, l'échéancier: pour ce dossier également, une présentation sera faite à l'ensemble du Conseil et par la suite présentée à l'ensemble de la population. Nous proposerons par la suite l'adoption de cette politique qui rappelons-le, favorise l'intégration de la famille et ce dans les différentes sphères des activités de notre municipalité.

Aménagement de la route 223 au centre du village. Quelques démarches sont débutées afin de revaloriser le reboisement au centre du village. Nous sommes à faire les démarches afin de dissimuler les boîtes Vidéotron ou Hydro-Québec... mais rien n'est facile car la réglementation est très pointue... patience... nous trouverons les alternatives. Les citoyens concernés seront contactés. Ce projet d'embellissement et de reboisement se fera sur une période plus longue que prévue mais les résultats seront concluants.

Annie Houle

Hygiène du milieu

L'Environnement, c'est QUOI? Entre nous, c'est notre MILIEU et il faut en prendre soin. Ceci dit, j'ai lu en quelque part comment s'occuper de notre milieu. Le gaspillage d'eau dans le monde est épouvantable. À titre d'exemple, combien de fois avez-vous vu les gens de votre quartier utiliser le balai plutôt que le boyau d'arrosage pour nettoyer les entrées de maison? Pas souvent, hein? Ou encore, arroser leur terrain jusqu'à ce que l'eau coule dans la rue et éventuellement dans les égouts pluviaux. JE SAIS, JE SAIS. Je l'ai fait moi-même et je m'en excuse mon Général! Immanquablement il y a un coût à l'eau. L'eau qui arrive chez nous/chez vous et ça coûte cher. Pourquoi ça coûte cher? C'est simple, il faut que cette eau soit traitée, quelle soit contrôlée, quelle soit distribuée et quelle soit transportée et ça, eh bien ça coûte beaucoup de dollars. Ici, à Saint-Marc-sur-Richelieu, les résidents consomment des milliards de litres d'eau à chaque année. Multipliez un milliard de litre d'eau par X cent du litre et vous constaterez que c'est plusieurs billets de dix et vingt dollars que nous dépensons pour ce précieux liquide inodore et transparent mais si nécessaire à la vie. Alors, soyons donc vigilants envers l'utilisation rationnelle de ce précieux cadeau que nous avons reçu du créateur.

Gilbert LeRoux

Sécurité publique

Chers résidents, vous pouvez constater que les pistes cyclables furent finalisées récemment sur la route 223 et de la Montée Verchères avec identification par marquage /panneaux de signalisation, indiquant et autorisant clairement le droit prioritaire des cyclistes sur cette partie des artères. En conséquence, nous devons nous adapter à cette nouvelle structure, spécialement dans le village. J'invite les résidents à être vigilants et courtois dû à cette nouvelle signalisation car le règlement no: 4-2000 autorise les responsables à faire remorquer tous les véhicules immobilisés obstruant la piste cyclable, avec un constat d'infraction. Concernant le bruit et la vitesse sur la rivière Richelieu, je vous invite à lire une lettre d'informations, parue le 24 juillet dans le journal L'Oeil régional.

Réal Déry

Absence de réglementation provinciale.

Comme résidant riverain de la rivière Richelieu depuis plus de 30 ans, j'ai constaté depuis 1970 un véritable changement de comportement des utilisateurs. Le Richelieu d'autrefois était d'un calme agréable à voir. Avec les voiliers, pêcheurs, canotiers et bateaux à moteur commerciaux qui voguaient à peine à plus de 10 noeuds à l'heure vers leur destination, c'était le bon temps de ce trait d'union du canal de Chambly pour le transport de marchandises de New-York vers Sorel et Montréal. Évidemment, tout était sous contrôle de la Garde côtière et règlementé par les autorités fédérales de l'époque. Depuis les 30 dernières années, la vocation du Richelieu est devenue une voie navigable, au profit de la navigation de plaisance. Ce changement a considérablement augmenté les agrandissements de marinas, le volume de diverses embarcations, et ce, toujours sous le même contrôle et réglementation par la Garde côtière, sous juridiction fédérale, pour la sécurité nautique des usagers à bord de leurs navires... mais toujours sans contrôle sur le bruit et la vitesse de certains bolides, moto marines et autres qui s'en donnent à coeur joie, sans se préoccuper des voisins. La Garde côtière auxiliaire fait du beau travail avec les bénévoles qui patrouillent la rivière, pour donner des conseils et aider les plaisanciers en

besoin pour leur sécurité, mais n'ayant aucun pouvoir, ils ne peuvent agir. Ils regardent donc passer, comme tous les riverains, certaines embarcations à des vitesses vertigineuses de plus de 90 km/h. Bien sûr, il y a beaucoup de sensibilisation à faire, mais même si on augmente et double la présence policière sur ce plan d'eau, cela ne suffira pas. On doit également leur fournir les outils nécessaires, à savoir faire changer certains règlements, ce qui leur donnerait un pouvoir d'agir. La raison de cette missive est de sensibiliser les élus responsables de notre MRC et des 17 municipalités riveraines de cette magnifique rivière Richelieu. Il faut unir les forces afin de faire modifier la réglementation, qui, selon mon opinion, est désuète et reflète les années 1960. On peut y lire que pour le canal de Chambly, «la vitesse maximale permise est de 10 km/h sauf indication contraire et cette vitesse doit être réduite si la vague dégagée par le bateau atteint la barre limite du symbole de restriction». Or, imaginez aujourd'hui, en 2010, la réaction de certains pilotes qui ont passé quatre heures entre deux murs à descendre les neuf écluses. Lorsqu'ils arrivent dans le bassin de Chambly, ils poussent leur engin au max, jusqu'aux écluses de Saint-Ours... et les berges continuent leur érosion.

Réal Déry

Loisirs

Le 19 septembre il y aura le brunch de la rentrée de 10h00 à 13h00 à la salle municipale. Les billets sont en vente auprès du presbytère, des marguilliers et à la porte le jour même. Animation et tirage sur place. Le 29 septembre 2010, une soirée des nouveaux arrivants se tiendra à la salle municipale, par le fait même, nous désirons vous solliciter à être parrain ou marraine d'un citoyen. Cette soirée se veut des plus conviviales. Le but de cette rencontre est de faire connaissance avec les nouveaux résidents, de les informer sur les divers services offerts par notre municipalité et par les différents organismes. Par conséquent, durant cette soirée, le maire présentera les membres du conseil et leurs responsabilités respectives, ainsi que les employés municipaux. Les organismes seront également présents et feront une brève présentation de leurs activités. Pour nous permettre de bien planifier cette rencontre, nous vous prions de bien vouloir confirmer votre intérêt à parrainer un nouveau citoyen, soit en téléphonant à la Mairie au **(450) 584-2258** (un répondeur prendra votre message à l'extérieur des heures de bureau), par télécopieur **(450) 584-2795** ou par courriel **nbelanger@ville.saint-marc-surrichelieu.qc.ca**

Michel Robert